

Le Parc national des Calanques et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse signent un contrat de coopération inédit (2017-2019)

Didier Réault et François Bland, Président et Directeur du Parc national des Calanques, et Gaëlle Berthaud, directrice régionale de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont signé hier, mardi 4 juillet à Marseille, un contrat de coopération en faveur d'une gestion durable des espaces littoraux et marins du territoire des Calanques.

LES CALANQUES, UN JOYAU NATUREL A PRESERVER

Partie intégrante d'une métropole de 2 millions d'habitants, le territoire des Calanques bénéficie d'un patrimoine écologique et paysager soumis à de très fortes pressions liées à la proximité immédiate des espaces urbanisés.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et le Parc national des Calanques sont deux établissements publics qui portent la même ambition de **préserver et restaurer la qualité des milieux aquatiques et de contribuer au bon état des milieux marins méditerranéens** dans le cadre de leurs champs d'intervention respectifs.



Le contrat de coopération signé entre le Parc national et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vient compléter ou soutenir, sur le territoire des Calanques, plusieurs programmes portés par les collectivités dans cet objectif de protection et de gestion des milieux marins :

- le **contrat d'agglomération de Marseille**, qui vise à améliorer le fonctionnement du système d'assainissement de Marseille et à protéger ses eaux de baignade en réponse aux directives européennes sur l'eau ;
- le **contrat de rivière de l'Huveaune**, qui vise à améliorer la qualité des eaux du fleuve côtier de l'Huveaune et à réduire ses apports polluants à la mer ;
- le **contrat de baie de la métropole Aix-Marseille Provence**, qui vise à préserver la qualité du littoral et de la mer, et intègre à ce titre les deux premiers contrats.

Contacts presse :

Parc national des Calanques
Laurence DELACHAUME
Tél. 04 20 10 50 00 / 06 07 23 27 86
laurence.delachaume@calanques-parcnational.fr
141 avenue du Prado - Bât. A
13008 Marseille

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Valérie SANTINI
Tél. 04 72 71 28 63 / 06 33 03 76 24
valerie.santini@eamc.fr
2-4 allée de Lodz
69363 Lyon Cedex 07



UN PREMIER CONTRAT DE 665 000 EUROS POUR 10 PROJETS

C'est la première fois qu'un contrat de coopération est signé entre l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et un Parc national.

D'une durée de 2 ans, le contrat de coopération a pour objectif de décliner, de manière opérationnelle, les opérations résultant de ces trois contrats sur le territoire du Parc national, et à mettre en œuvre des actions complémentaires. Ces actions seront mises en œuvre d'ici 2019, et associeront les collectivités partenaires.

Il s'articule autour de 6 axes stratégiques de coopération, prenant en compte les enjeux et les objectifs visés par [le SDAGE* et son programme de mesures](#), ainsi que par [la charte du Parc national des Calanques](#) :

1. l'amélioration des connaissances acquises sur le milieu marin concernant les changements globaux : réchauffement climatique, pressions, résilience du milieu, biodiversité ;
2. La planification spatiale et l'organisation des usages maritimes pour maintenir le bon état écologique des eaux marines et éviter les conflits entre usages ;
3. la réduction des pollutions et des flux à la mer sur le territoire du Parc national ;
4. la restauration des habitats dégradés historiquement riches d'un point de vue écologique ;
5. l'éducation à l'environnement et au développement durable des usagers et des acteurs socio-économiques de la mer et du littoral ;
6. la valorisation et la communication autour des projets menés sur le milieu marin dans le cadre du partenariat.

Ce contrat de coopération représente une mobilisation financière de 665 000 euros répartie en 10 projets, dont 275 570 euros d'aides prévisionnelles de l'agence de l'eau.

**SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, entré en vigueur le 21 décembre 2015 pour les années 2016 à 2021.*

POUR RAPPEL

A la fois périurbain, terrestre et marin, le [Parc national des Calanques](#) est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire, qui protège et gère les calanques, un monument naturel et exceptionnel entre Marseille, Cassis et La Ciotat. En collaboration avec les acteurs du territoire, il anime et met en œuvre la Charte du Parc national, un projet de territoire partagé dont les principaux objectifs sont de :

- Protéger les patrimoines naturel, paysager et culturel ;
- Préserver le caractère des lieux, notamment leur tranquillité au bénéfice de la faune mais aussi des habitants, des usagers et des visiteurs ;
- Contribuer à la connaissance pour répondre aux grands enjeux méditerranéens (terrestres et marins dans un contexte périurbain) ;
- Accueillir les publics et les sensibiliser aux richesses et fragilités de ses patrimoines ;
- Contrôler les activités et faire respecter la réglementation ;
- Concourir au développement durable et au rayonnement du territoire.

Suivez le Parc national sur Twitter ([@ParcCalanques](#)) et Facebook ([@ParcNationalDesCalanques](#)).

L'[Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse](#) est un établissement public de l'Etat placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité aquatique. L'Agence de l'eau emploie 370 personnes et dispose d'un budget annuel d'environ 500 millions d'euros.

Suivez l'Agence de l'eau sur Twitter ([@SauvonsLeau](#)).